



CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 24 JANVIER 2023
20H00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

ORDRE DU JOUR

01 - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

02 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022

03 - DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEC2022-096 : Signature d'un contrat avec l'entreprise MOLLIERE située 93 route de Blois à Lailly-en-Val (45) pour la réalisation des prestations d'entretien des installations de chauffage, centrale de traitement de l'air et production d'eau chaude équipant les bâtiments communaux. Le contrat a une durée de 4 ans avec un forfait annuel de 10 791,62€ HT.

DEC2022-097 : Signature d'un contrat avec l'entreprise GROUPAMA située 60 Boulevard Duhamel du Monceau à Olivet (45) pour une prestation de service d'assurance en responsabilité civile générale comprenant la garantie de base, la protection juridique de la collectivité et la garantie maîtrise d'ouvrage. Le contrat a une durée de 4 ans pour un montant total de 4 348,31€ HT.

DEC2022-098 : Signature d'un contrat avec l'entreprise GROUPAMA située 60 Boulevard Duhamel du Monceau à Olivet (45) pour une prestation de service d'assurance en dommages aux biens. Le contrat a une durée de 4 ans pour un montant total de 23 542,20€ HT.

DEC2022-099 : Signature d'une convention d'animation des temps d'activité périscolaire avec l'entreprise Jenny Coach et Sports pour la période du 6 janvier au 7 juillet 2023. Il est prévu 33 heures de prestations au coût horaire de 45€, soit un montant total de 1 564€ HT.

DEC2023-001 : Renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE). Le montant de la cotisation pour l'année 2023 s'élève à 359,00€.

DEC2023-002 : Signature d'une convention d'animation des temps d'activité périscolaire avec l'association BV' mov pour la période du 2 mars au 14 avril 2023. La convention prévoit le versement d'une rémunération de 50,00€ par heure.

DEC2023-003 : Signature d'un contrat avec l'association Femmes ici et ailleurs pour la location de l'exposition « Championnes françaises d'exception » qui sera exposée du 27 février au 17 mars 2023 au Parc de la Valinière. Le contrat prévoit le versement d'un montant de 1 475,00€ TTC comprenant la location et création de bâches ainsi que le transport.

DEC2023-004 : Signature d'un contrat pour une intervention ponctuelle dans le cadre des activités culturelles à destination du public scolaire, qui aura lieu auprès de trois classes de l'école élémentaire le mardi 17 janvier 2023. Le contrat prévoit le versement à l'intervenante d'une somme de 475,33€ TTC ainsi que la prise en charge du transport et d'une nuit d'hôtel.

DEC2023-005 : Signature d'un contrat avec l'association Sepia & Bodoni pour la location de l'exposition « L'enfant et la nuit » à la bibliothèque George Sand pour la période du 10 janvier au 28 janvier 2023. Le contrat prévoit le versement d'un montant de 595,00€ TTC comprenant la location, le transport et l'assurance.



04 – DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

01/23 – CONVENTION POUR L'OBTENTION DU LABEL ECOCRÈCHE

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES

02/23 – PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

03/23 – RAPPORT D'ORIENTATION DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF POUR 2023

04/23 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2023 – CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT PETITE ENFANCE EN CENTRE BOURG EN MATERIAUX BOIS-PAILLE

05/23 – CAF DU LOIRET - AIDE À L'INVESTISSEMENT POUR LA CREATION D'UN MULTI-ACCUEIL

VIE CITOYENNE

06/23 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF

URBANISME

07/23 – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJET AGRICOLE – RESTAURATION DE FRICHES AGRICOLES AU SEIN DE LA ZONE AGRICOLE PROTÉGÉE DE SEMOY ET SAINT-JEAN-DE-BRAYE

08/23 – ACQUISITION PAR LA COMMUNE À HBI PROMOTION DES PARCELLES AB N°522 LA GOURDONNERIE ET ZH N°036 LES HAUTES RIVES

INTERCOMMUNALITE

09/23 – ORLÉANS MÉTROPOLE – AVIS SUR RESTITUTION D'UNE COMPÉTENCE FACULTATIVE – AMÉNAGEMENT ET GESTION DU PARC DES JARDINS DE MIRAMION DE SAINT-JEAN-DE-BRAYE